Ville de SAINT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025 Reçu en préfecture le 01/04/2025 Publié le

ID: 062-266207588-20250328-D04B_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint Martin Boulogne

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 25 Mars

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES, Président du CCAS**, en suite de convocation en date du 5 Mars 2025

Nombre de membres			
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants	
14	13	13	

<u>Etaient présents</u>: Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme Sandra MILLE, pouvoir donné à M. JULES
- M. Francis COQUERELLE, pouvoir donné à Mme BERNARDINI
- Mme Isabelle LEROUX
- Mme Stéphanie LACROIX, pouvoir donné à Mme BOULOGNE
- Mme Annie LEPORCQ, pouvoir donné à Mme LEDUC

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

DELIBERATION: n°05/2025

OBJET: Convention financière du 01/01 au 30/06/2025 - Dispositif référent solidarité - RSA

La séance ouverte, M. le Président rappelle que le C.C.A.S. est inscrit dans le dispositif Référent Solidarité - RSA avec le Département du Pas de Calais depuis de nombreuses années.

Depuis le 2^{ème} semestre 2022, le Département a proposé au C.C.A.S. de poursuivre sa mission de référent solidarité et de la compléter par un accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA.

Pour cela, nous avons répondu à l'appel à projet relatif au financement de ces dispositifs pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025 et demandons une subvention de **10 300 €**; Le détail du financement se déclinent comme suit :

Référent Solidarité RSA, sur la base d'un coût d'accompagnement à 160 € et 35 places

QUANTITATIF	50%	Places d'accompagnement
QUALITATIF	20%	Partenariat, respect des procédures liées au dispositif et participation à la politique d'insertion du Département
	30%	Etapes de parcours mises en œuvre, réalisation des entretiens prévisionnels, évolutions de parcours

Accompagnement socioprofessionnel sur la base d'un coût d'accompagnement à 250 € et 60 places

QUANTITATIF	50%	Places d'accompagnement
QUALITATIF	20%	Partenariat, respect des procédures liées au dispositif et participation à la politique d'insertion du Département
	30%	Etapes de parcours mises en œuvre, réalisation des entretiens prévisionnels, réorientation vers la sphère professionnelle et les sorties dynamiques (sorties positives évaluées)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents et/ou représentés la proposition de Monsieur le Président.

Fait à St-Martin-Boulogne, le 25 Mars 2025